

## Arrêtés ministériels

**A.M., 2005**

### Arrêté du ministre de la Sécurité publique en date du 30 janvier 2005

CONCERNANT l'élargissement du territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres qui a été mis en œuvre relativement aux inondations et aux embâcles survenus au cours du mois de décembre 2004, dans des municipalités du Québec

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU l'arrêté du 30 décembre 2004 par lequel le ministre de la Sécurité publique a mis en œuvre le Programme général d'aide financière lors de sinistres afin d'aider les particuliers, les entreprises, les organismes et les municipalités qui ont subi des préjudices en raison des inondations et des embâcles survenus au cours du mois de décembre 2004, dans des municipalités du Québec;

VU l'annexe jointe à cet arrêté qui énumère les municipalités affectées par ces inondations et ces embâcles pouvant bénéficier du Programme général d'aide financière lors de sinistres;

VU l'article 109 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) qui permet au ministre responsable de l'application d'un programme d'élargir au besoin le territoire concerné;

CONSIDÉRANT que des municipalités, qui n'ont pas été désignées à l'arrêté précité, ont relevé des dommages causés sur leur territoire par des inondations ou ont dû engager des dépenses pour la réalisation des travaux nécessaires pour briser des embâcles qui se sont formés en décembre 2004;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre à ces municipalités ainsi qu'à leurs citoyens de bénéficier du Programme général d'aide financière lors de sinistres;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Est élargi le territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres, qui a été mis en œuvre le 30 décembre 2004 relativement aux inondations et aux embâcles survenus au cours du mois de décembre 2004, afin de comprendre les municipalités énumérées dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Québec, le 30 janvier 2005

*Le ministre de la Sécurité publique,*  
JACQUES CHAGNON

### ANNEXE

Municipalité	Désignation	Circonscription électorale
<b>Région 05</b>		
Lawrenceville	Village	Brome-Missisquoi
<b>Région 12</b>		
Saint-Malachie	Paroisse	Bellechasse
Sainte-Marie	Ville	Beauce-Nord
<b>Région 17</b>		
Sainte-Sophie-d'Halifax	Municipalité	Lotbinière
Warwick	Ville	Richmond
43774		